

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2026**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2026

Date d'affichage : 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire**

**Présents :** Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Jacques LEISY, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Benoit GUILLOT, Olivier MANEIRO, Roxane BASTIDE

**Absents excusés :**

Patricia CÉCINAS procuration à Carmen FAUCHEY, Pierre BRAQUESSAC procuration à Michelle SAINTOUT, Nicolas MIQUAU procuration à Marc DRUESNE, Céline JOAQUIM procuration à Roxane BASTIDE

**Secrétaire de séance :** Thomas LASSALE

**DÉLIBÉRATION N° 01-26032026 :**

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2026**

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 rédigé par le secrétaire de séance a été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal avec la convocation pour lecture avant la séance.

Aucune observation sur le contenu de celui-ci n'ayant été formulée par écrit avant la séance, Michelle SAINTOUT, Maire, demande si des observations orales sont à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 21 mars 2026 est arrêté à l'unanimité des membres votants (présents et représentés).

<b>Votants : 19</b> (15 + 4 procurations)	<b>Votes exprimés : 19</b>	
<b>Pour : 19</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Michelle SAINTOUT



Le secrétaire de séance,  
Thomas LASSALE